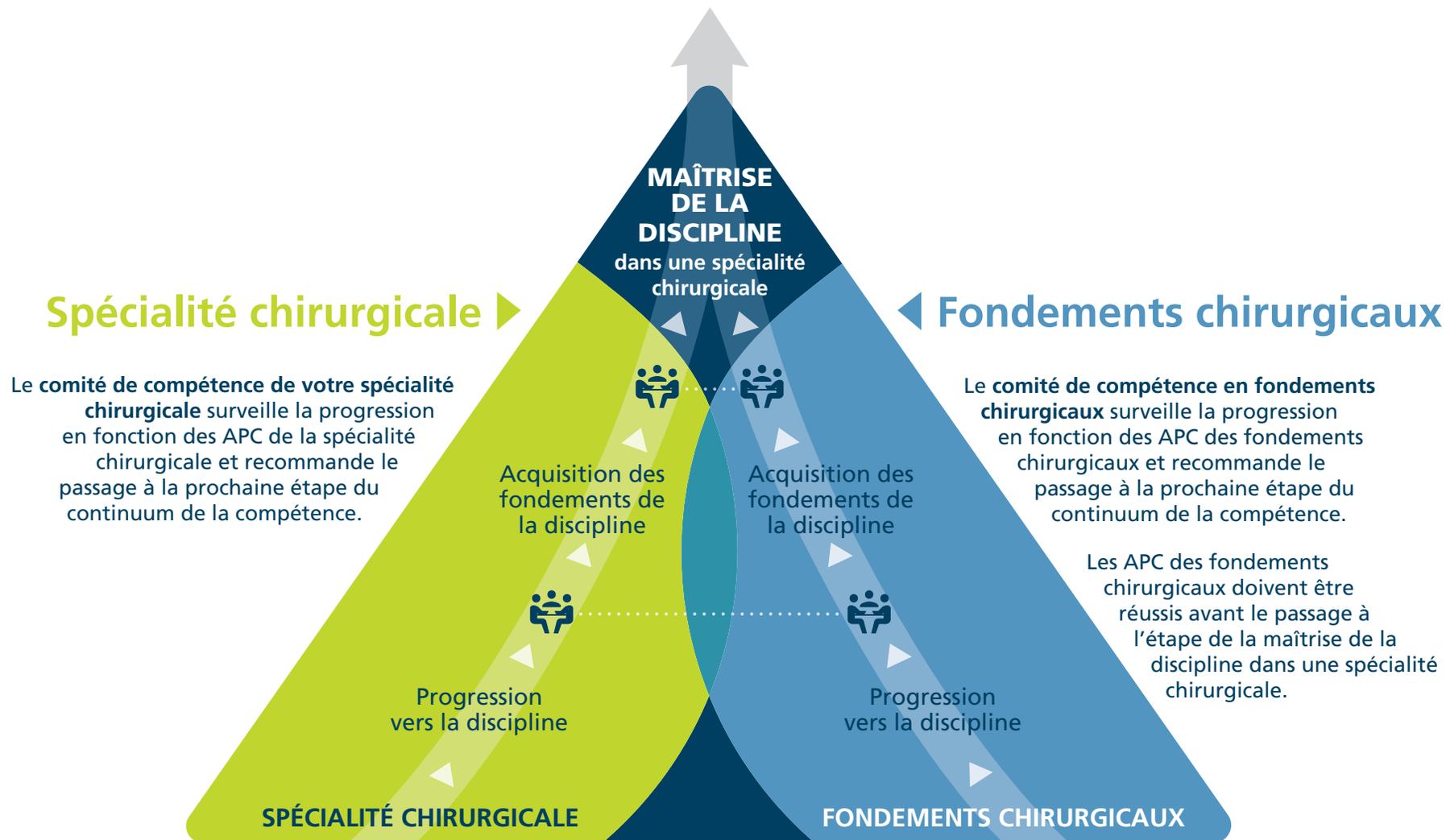


# Fondements chirurgicaux en CBD



**Les résidents suivent la formation du programme de spécialité chirurgicale et des fondements chirurgicaux simultanément.**



Les résidents sont admissibles à l'examen de fondements chirurgicaux dans les 12 à 15 mois suivant le début de la résidence; l'admissibilité à l'examen n'est pas sujette à la réussite des APC de fondements chirurgicaux.

Il n'est pas nécessaire d'avoir réussi l'examen de fondements chirurgicaux pour passer à l'étape de la maîtrise de la discipline, mais il faut l'avoir réussi pour être admissible à l'examen de spécialité chirurgicale.